

# FLASH INFO

[Edition janvier 2023]

## Barème 2023 des prestations interministérielles (PIM)

**Les prestations interministérielles (PIM) d'action sociale ont été revalorisées au 1er janvier 2023 de 2,94 %. Pour l'UNSA Fonction Publique, cette revalorisation est insuffisante au regard de l'inflation qui est du double de cette revalorisation.**

La revalorisation des PIM est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de 2021, soit +2,94%. L'UNSA Fonction Publique dénonce cette revalorisation insuffisante, eu égard à l'inflation mesurée à 5,9 % en 2022. En effet, le reste à charge est grandissant pour les agents. L'UNSA Fonction Publique continue de revendiquer une indexation des PIM sur l'augmentation du coût réel des prestations. Pour cette année, elle demande un rattrapage calculé sur l'inflation de 2022. Ce rattrapage a été effectué pour la PIM restauration au 1<sup>er</sup> juillet 2022, à la demande de l'UNSA Fonction Publique.

Par ailleurs, l'accès aux prestations d'action sociale est le plus souvent basé sur le quotient familial ou le revenu fiscal de référence (RFR). Les hausses successives du minimum de traitement et la revalorisation des agents de catégorie C auront pour conséquence, pour nombre d'entre eux, d'augmenter leur quotient familial ou leur revenu fiscal de référence (RFR) 2022. L'effet de cette augmentation peut les conduire à changer de tranches d'accès aux prestations d'action sociale en 2023 et de diminuer l'aide accordée. C'est pourquoi l'UNSA Fonction Publique revendique dès à présent une réévaluation des barèmes d'accès aux prestations d'action sociale.

Taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

PRESTATIONS	MONTANTS 2023
<b>RESTAURATION</b>	
Prestation repas	1,39 €
<b>AIDE A LA FAMILLE</b>	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	24,65 €
<b>SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS</b>	
En colonies de vacances	
Enfants de moins de 13 ans	7,92 €
Enfants de 13 ans à 18 ans	11,97 €
En centres de loisirs sans hébergement	
Journée complète	5,71 €
Demi-journée	2,88 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
Séjours en pension complète	8,33 €
Autre formule	7,92 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
Forfait pour 21 jours ou plus	82,03 €
Pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,90 €
Séjours linguistiques	
Enfants de moins de 13 ans	7,92 €
Enfants de 13 à 18 ans	11,98 €
<b>ENFANTS HANDICAPES</b>	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	172,46 €
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	22,58 €



### PIM restauration

- La PIM restauration est soumise à une TVA à hauteur de 10 %. La DGAFP a précisé :  
" Vous noterez par ailleurs que le montant de la prestation repas (PIM restauration) est exprimé en HT. Conformément à l'article 266-1 du Code Général des Impôts, cette prestation est assujettie au taux de TVA de 10%.  
Le montant de la prestation repas étant fixé par la circulaire du 30 décembre 2022 à 1,39 €, il convient de verser aux associations de gestion un montant de 1,53 € (soit 1,39 € HT + 0,14 € au titre de la TVA). Ces dernières devront s'acquitter de la TVA et déduiront le montant HT, soit 1,39 € du prix du repas des convives bénéficiaires."

### Etablissements publics adhérents et ayant une convention avec l'Action Sociale (ASI)

Les agents publics de l'État rémunérés sur le budget des établissements publics nationaux à caractère administratif et des établissements publics locaux d'enseignement peuvent bénéficier de l'ASI, si leur établissement y adhère. L'établissement peut choisir tout ou partie des prestations.

*Pour toute demande d'information, sachez que les assistant(e)s de service social de votre site peuvent vous renseigner.*

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion

**Tout le monde a droit à l'UNSA !!**

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision